

ARRÊTE MUNICIPAL ARRETE DE RETRAIT DE DELEGATION DE FONCTIONS ET SIGNATURE A LA SIXIEME ADJOINTE : FADOUA GERVAIS

Le Maire de la Commune du PALLET,

Vu les articles L 2122-18 et L 2122-20 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération en date du 20 février 2021 fixant à six le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjoints du 20 février 2021,

Vu l'arrêté municipal n°2021-22 du 23 février 2021 portant délégation de fonctions à Mme Fadoua GERVAIS, 6ème Adjointe, pour le domaine des affaires sociales,

Vu l'arrêté municipal n°2021-16 du 23 février 2021 portant délégation de fonctions et de signature aux Adjoints dans l'ordre de priorité du tableau des Adjoints en cas d'empêchement du Maire pour gérer les affaires courantes de la Commune,

ARRETE

<u>ARTICLE 1^{er}</u>: Les délégations données à Madame Fadoua GERVAIS, 6ème adjointe, par les arrêtés susvisés sont rapportées.

<u>ARTICLE 2</u>: Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et sera affiché à la Mairie – 26 rue Saint Vincent 44330 LE PALLET.

ARTICLE 3: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4: Le Maire, la Directrice générale des services et le Comptable public du SGC Vignoble sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique et notifié à l'intéressée.

LE PALLET, le 27 juin 2024

Le Maire, Joël BARAUD

> Accusé de réception en préfecture 044-214401176-20240627-AP2024-19-AR Date de télétransmission : 27/06/2024 Date de réception préfecture : 27/06/2024